FRC 11144 a
Case
FRC
12639

LETTRE

DE M. DUBOIS DE CRANCÉ,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

A SES COMMETTANS;

OU

COMPTE RENDU

DES travaux, des dangers et des obstacles de l'Assemblée Nationale,

Depuis l'ouverture des Etats-généraux, au 27 Avril 1789, jusqu'au premier Août 1790.

A BAR-LE-DUC,
De l'Imprimerie et Société de MOUCHERON et DUVAL.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

AVIS AU LECTEUR.

UN Représentant de la Nation a des devoirs rigoureux à remplir ; et lorsque, fidèle à ses mandats et à sa conscience, il a constamment soutenu une opinion, défendu des principes opposés à son intérêt personel, sans autre motif que le desir ardent du bien public, sans autre espérance que le bonheur de ses Commettans, il doit lui être permis de parler comme il pense, et d'arracher même avec violence le masque hideux de l'hypocrisie.

Le salut du peuple est ma suprême loi, et pour l'obtenir je traverserois des charbons enflammés. Je ne sais pas si ce que j'écris est un libelle ; les uns me traiteront peut-être de calomniateur, les autres applaudiront à mon patriotisme. Je ne recherche point d'éloges ; je méprise les injures : mais je suis vrai autant que peut

l'être un homme qui a la conviction intime de ce qu'il avance; et j'ai pour témoins tout Citoyen qui, sans passion, a pu calculer les évènemens.

Je livre donc, sans scrupule, mes réflexions et ma personne à la censure publique.

DUBOIS DE CRANCÉ.

LETTRE

DE M. DUBOIS DE CRANCÉ

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

A SES COMMETTANS;

OU

COMPTE RENDU

DES travaux, des dangers et des obstacles de l'Assemblée Nationale,

Depuis l'ouverture des États-généraux, au 27 Avril 1789, jusqu'au premier Août 1790.

MESSIEURS,

QUINZE mois se sont écoulés depuis qu'honoré de votre confiance, je suis venu prendre ici ma place, en votre nom, parmi les Représentans de la Nation. Vous m'aviez imposé des devoirs rigoureux; j'en ai prévu les conséquences, et plusieurs d'entre vous savent que j'en avois calculé les dangers. Certain de faire mon devoir, quoi qu'il pût en arriver, il m'étoit permis de porter un œil inquiet au-delà du cercle que les illusions de la vanité avoient tracé autour de la plupart de ceux qui avoient brigué l'honneur d'être Députés; et c'est parce que j'ai connu tout le prix de votre confiance, que de vives alarmes accompagnoient mes espérances.

Depuis que nous nous sommes séparés, il s'est passé de grands évènemens. Je vous en dois un compte fidèle, avec d'autant plus de raison, que votre bonheur et la tranquillité du Royaume sont attachés à l'idée que vous devez vous former de ces évènemens et de leurs résultats. Je ne vous déguiserai rien de ce qui est en ma connoissance : ce n'est pas pour remettre sous vos yeux les Décrets de l'Assemblée Nationale, que j'ai pris la plume; ces Décrets sont dans vos mains, et vous n'ignorez pas le respect qu'on doit à la Loi que vous-mêmes avez ordonnée. Mais c'est pour répondre à tous le pamflets, à tous les libelles, à toutes les inculpations, à toutes les calomnies; c'est pour classer les hommes qui ont véritablement mérité *votre estime* ou *vos mépris*, que je vais vous tracer le tableau historique et politique de la conduite de l'Assemblée Nationale, depuis le 27 Avril 1789, jusqu'à ce jour.

Rappelez vous, Messieurs, quelle étoit à l'époque de la convocation des Etats-généraux, votre situation? Accablés sous le poids d'impôts aussi onéreux que mal repartis; assujétis à des droits féodaux, avilissans et ruineux; victime d'une immensité de Lois fiscales, semblable à ces toiles perfides que l'araignée trame dans le silence de la nuit, pour dévorer au point du jour l'insecte innocent qui s'y livre sans défiance; toujours sous la main arbitraire d'un despote qu'on nommoit Intendant, et de ses agens; opprimés par des riches de mauvaise foi, ou par des Juges qui partageoient avec eux vos dépouilles; fatigués d'une perception très-inégale de dîmes, et de l'oisive insolence de ceux qui s'engraissoient au nom de Dieu, de votre substance; enfin, relégués dans une classe humiliée, et par la force et par le préjugé, à peine quelques nuits par an fournissoient-elles à vos sens, épuisés des travaux du jour, un repos salutaire; et qui ne fût point troublé par les inquiétudes du lendemain. Telle étoit, et telle seroit encore la position du Peuple François, c'est-à-dire, de 24 millions d'hommes sur 25, si une dilapidation honteuse des revenus publics, si une dette immense, un vide incroyable dans le *Trésor royal*, et l'impossibilité de se procurer *de nouvelles ressources*, n'avoient pas déterminé la convocations des Etats-généraux.

Il est donc démontré, avant de fixer votre attention sur d'autres objets, que, sans la fermeté de vos Représentans, *une banqueroute infâme* alloit combler nos misères.

Pour le bonheur d'un Royaume, près de se dissoudre, la Providence nous a donné pour Chef le meilleur des Rois. Gardez-vous de l'accuser de tous vos maux; il est bon, il est juste, il est le plus honnête homme de cet Empire; mais il a succédé à un Prince foible, et qui laissoit flotter les rênes du Gouvernement au gré de ses courtisans. A son avénement au Trône il a trouvé une foule d'abus enracinés, devenus le pivot d'une ma-

chine dont l'adroite complication ne servoit qu'à mieux déguiser les déprédations les plus criminelles. Voulant toujours le bien, mais toujours trompé, il ne pouvoit sortir de cet état cruel pour son cœur, effrayant pour la Nation, sans le secours de vos Représentans. Louis XVI desiroit donc une *révolution* qui, le débarrassant lui-même de toutes les entraves qui l'environnoient, légitimât son pouvoir, et rendît son peuple heureux; mais la Cour ne vouloit que de l'argent, et la Cour tenoit en main tous les ressorts de l'autorité.

C'est dans ces circonstances que vos Députés, expressément chargés *par leurs mandats*, 1°. d'exiger le vœu par tête; 2°. de réformer les abus dans toutes les branches de l'administration; 3°. d'abolir les servitudes, et de rédimer les autres droits féodaux; 4°. de dénaturer et égaliser les impôts; 5°. de réformer la Justice civile et criminelle; 6°. d'organiser les Tribunaux; 7°. de réformer le Clergé, et sur-tout de remplacer les dîmes par une *prestation pécuniaire relative aux besoins du service du culte*; enfin, de *constituer* le Royaume sur des bases *d'égalité*, *de liberté* et de justice, se sont rendus à Versailles pour le 27 Avril.

Personne n'ignore les mouvemens qui ont précédé l'ouverture des Etats-généraux; les courses rapides des grands Seigneurs dans les Bailliages, pour se faire élire; l'arrêté du Parlement de Paris, pour que la convocation fût faite *dans la forme de* 1614, forme dont le résultat nécessaire eût été, non de soulager le peuple, non de détruire les abus (qu'elle consacroit,) mais de dépouiller le Roi de son autorité, pour en revêtir des Magistrats factieux qui, depuis un siècle, donnoient alternativement le spectacle odieux de la corruption ou de la révolte. Personne n'ignore les mouvemens d'insurrection excités par des gens mal intentionnés contre des manufacturiers de Paris, la réunion d'une foule de brigands étrangers à Montmartre, et l'accaparement des bleds.

C'est sous de tels auspices que se sont ouverts les *Etats-généraux*. Le vœu de la Cour y étoit bien marqué; et on chargea le maître des cérémonies de le mettre en action.

C'étoit bien un *Grand-Maître* des cérémonies, que celui qui, par des arlequinades; devoit fixer l'opinion public et le sort de 25 millions d'ames. Il commença par désigner un costume différent pour chaque Ordre: un *chapeau à clabaut* pour les Députés du tiers, *un superbe panache* pour les nobles, étoient bien faits pour opérer dans les esprits les nuances qu'il étoit utile d'établir; et je ne puis vous cacher que mon humble costume comparé avec le déguisement chevaleresque de M. de Balidart, m'a douloureusement appris que j'avois, depuis trente ans, vécu dans l'ignorance des bornes que le préjugé avoit fixées entre les hommes.

Nous fumes ensuite présentés au Roi, mais à des heures différentes, et, comme vous jugez bien, les derniers: *nous n'étions que les représentans du Peuple*.

Le lendemain, assemblés à la paroisse de Versailles, mais séparés et costumés comme la veille, nous nous rendîmes en grand cortége à la salle des Etats dont le Roi fit l'ouverture, ayant le Clergé à sa droite, la Noblesse à sa gauche, et le *Tiers-état en face.* Après que le Roi fut retiré, nous restâmes pour délibérer; mais nous ignorions qu'il avoit été préparé deux salles pour *les deux premiers Ordres*, & nous apprîmes le lendemain que la Noblessse avoit déja pris *l'arrêté formel* de ne point se réunir à nous pour délibérer, et même de *vérifier ses Pouvoirs séparément.*

Vous jugez aisément, Messieurs, de la consternation de vos Députés *paralysés* dès le premier instant, car tous nos mandats étoient *impératifs sur le voeu par tête* et nous n'osions pas même délibérer, de peur que les deux premiers Ordres ne se prévalussent de cet exercice *d'un droit naturel en leur absence*, pour en conclure notre consentement à la séparation des Ordres. Il falut pourtant chercher à se concilier; et ce fut à la Noblesse que nous adressâmes nos premières suppliques, parce que le Clergé, plus adroit, et non moins oposé à la réunion, n'avoit encore pris aucun parti.

Les affaires languirent jusqu'au 17 Juin: pendant cet intervalle la Cour ne s'endormoit pas.

On avoit calculé que le Clergé, dans lequel il se trouvoit *heureusement* 58 Evêques, et environ 60 gros Bénéficiers, sauroit bien contenir *ou séduire* les bons Curés; et les promesses *scandaleuses* n'ont pas été épargnées à ce sujet.

Quand à la Noblesse, il étoit à présumer que cette espèce si neuve de confraternité entre des Gentilshommes de la campagne et des personnages distingués par leur rang et leur fortune, que les caresses des courtisans, les promesses de graces et d'emplois, et sur-tout les *petits soupers de Madame de Polignac*, tourneroient la tête des nobles de Province.

Mais, pour les Communes, *on les méprisoit;* on présumoit que cette racaille, composée de quelques avocats braillards, de rustes de village, et de petits marchands détailleurs, devoit se maintenir dans *la nullité.* On avoit calculé que s'il y avoit parmi *ces gens* quelques personnages éclairés, ils ne tarderoient pas à se montrer, et que l'on dirigeroit aisément leur opinion, avec ces moyens de séduction dont la Cour n'a jamais douté, parce que la Cour n'a jamais connu que *des Courtisans.*

Toutes ces batteries n'ont pas complétement réussi; il est vrai que la Noblesse a cru son honneur intéressé à ne pas revenir sur l'étourderie qu'on lui avoit fait faire, et c'est ce qui l'a perdue. Il faut cependant avouer que 48 des Membres de la Noblesse desiroient la réunion des ordres, mais leur vœu particulier étoit encore soumis alors à l'ascendant de la majorité du corps, gouverné par quelques Energumènes, et sur-tout par la Cour.

Les Curés se sont bientôt apperçus de la mauvaise foi de leurs Supérieurs, qui même ont eu la mal-adresse de les rebuter par des hauteurs déplacés, et ils cherchèrent tous les moyens d'opérer une réunion dont il sembloit que le salut de la France dépendoit.

Les Communes ont trompé l'espoir des Agens du despotisme : leur composition, leurs talens, la fermeté de leur caractère, l'incorruptibilité de cinq cents Membres, ont été le rocher contre lequel les petites intrigues et les flots mêmes irrités se sont brisés. Après avoir abattu mille obstacles, les Communes se sont déclarées *Assemblée Nationale*, le 17 Juin, et toute la France l'a répété avec transport.

Deux jours après, les portes du temple de la liberté furent fermées, et gardées par des satellites : nous courûmes au jeu de paume, faire serment de *rester unis* jusques après l'achèvement de la Constitution.

Le lendemain, on nous prévint que M. le Comte d'Artois avoit retenu le jeu de paume pour faire *sa partie*; pleins de respect pour les plaisirs de *son Altesse sérénissime*, vos Représentans se réfugièrent à l'Eglise de Saint-Louis, où la majorité du Clergé, c'est-à-dire, cinq Evêques et les Curés vinrent se réunir.

Alors la Cour étonnée, mais toujours *dominante*, imagina la Séance royale du 23 Juin. Je vous dois compte de cette séance, car elle fera époque dans les Fastes du Peuple François.

Dès la pointe du jour, des Hérauts d'armes, en grand appareil, publièrent ce *Lit de Justice*; toutes les avenues de la Salle étoient baricadées et garnies de troupes. Les Gardes-du-corps étoient à cheval, en bataille, *le sabre nu*. On introduisit le Clergé et la noblesse par une porte, et le *Tiers-Etat* par une autre. La Salle étoit disposée comme le jour de l'ouverture des Etats, mais il n'y avoit plus, ni gradins, ni loges pour le public; nous devions être seuls avec le Roi, la Cour et ses Satellites.

Tant de précautions annonçoient des coups d'autorité, et vos Représentans pressentirent à l'instant, que leur conduite en ce jour alloit décider du *bonheur* ou de l'*oppression* de 25 millions d'ames.

Le Roi parut avec l'éclat de la toute-puissance : vous connoissez son discours; vivement applaudi par la Noblesse et le haut-Clergé, il fut écouté par nous avec *ce licence* qui comme l'a dit un grand homme, est *la leçon des Rois*. L'impression fut même si profonde, que ce silence morne dura encore une heure après le départ du Roi; car il faut vous observer qu'en terminant son discours, ce *bon Prince abusé* nous avoit ordonné de nous séparer sur-le-champ pour reprendre le lendemain nos opérations, *chaque Ordre en particulier*.

La Noblesse et le haut-Clergé obéirent avec transport; mais nous restâmes pour délibérer.

Le Marquis de Brezé, *ce Grand-Maître des Cérémonies*, vint nous intimer de nouveau les ordres du Roi; mais il s'apperçut promptes

ment qu'il *outrepassoit ses pouvoirs*, et que ceci n'étoit plus une affaire de *cérémonie*. Nous lui répondîmes *que nous avions fort bien entendu ; mais que, la veille, nous avions pris l'arrêté de délibérer sur cette Séance, sans désemparer ; que nous péririons plutôt sur nos bancs que d'oublier notre qualité, nos droits, nos sermens, et de sacrifier les intérêts de la Nation.* Nous primes effectivement, sans désemparer, les Arrêtés qui ont sauvé la France.

La Cour, décontenancée par *notre fermeté*, voulut d'abord employer la force. M. d'Agoût alla rechercher au galop les Gardes-duCorps qui retournoient à Saint-Germain. On entourra la salle ; on vouloit y faire entrer des troupes, pour *nous forcer* à la retraite ; mais on prévoyoit de la résistance, *le carnage* qui pourroit s'ensuivre, et on redoutoit Paris, contre lequel on n'étoit pas en mesure, et qui commençoit à s'ébranler. On préféra donc *de temporiser* et de nous laisser faire.

Je dois à la vérité et à l'honneur de la Noblesse de déclarer que plusieurs Gentilshommes *de la minorité* s'étoient assemblés pour s'opposer, au péril de leur vie, à l'introduction des troupes dans la salle.

Le soir M. Necker qui, *politiquement* avoit donné sa démission, reprit *majestueusement* ses fonctions, et le deuil général fut bientôt changé en une allégresse universelle.

Mais les projets de la cabale n'étoient point changés ; ils n'en devinrent que plus *sanguinaires* ; et des ordres secrets furent expédiés pour entourer Versailles de trente mille hommes de troupes, la plupart étrangères ; pour se procurer des canons, des grils, des boulets, et *deux millions* de cartouches, On fit venir le Maréchal de Broglie ; on lui donna le logement de *Monseigneur le Dauphin* ; on le fit Généralissime ; on lui donna 27 Officiers d'Etat-Major *bien payés* ; on jetta 4 à 5 millions dans la rivière ; et tout cela pour vaincre 500 Députés en cheveux longs, manteau noir et chapeau à clabaut.

Nous vîmes bien, dès le lendemain de la Séance Royale, que la paix n'étoit point faite ; que la Cour avoit cédé et non consenti. Notre salle étoit restée entourée de barricades et de soldats, son entrée étoit interdite au public ; on avoit même poussé l'attention (et c'est sans doute un des chefs-d'oeuvre du Grand-Maître des Cérémonies), jusqu'à *murer* la porte de notre salle du côté de l'avenue de Paris, et aboutissant aux emplacemens destinés à la Noblesse et au Clergé, de sorte que le Tiers-Etat ne pouvoit arriver que par la rue des chantiers, la Noblesse et le Clergé par l'avenue de Paris, et il étoit défendu aux soldats de nous permettre aucune communication par *l'extérieur*. Cette combinaison *si prudente* fut encore renversée, parce que la majorité du Clergé, qui avoit délibéré de se réunir, et qui s'étoit en effet réunie à nous dans l'Eglise de Saint-Louis, deux jours auparavant, trouva une *fausse porte*, qui communiquoit, par des sousterrains, à notre salle, et vint nous

joindre : 48 Membres de la Noblesse vinrent également prendre séance au milieu de *l'Assemblée Nationale*, qui fut composée alors de la totalité des Communes, de la majorité du Clergé et de la minorité de la Noblesse.

Le Peuple instruit, quoique privé, par la force, de la publicité de nos Séances, commençoit à s'agiter ; il ne voyoit qu'avec peine entrer et sortir, par l'avenue de Paris, ceux que par l'arrangement *très-judicieux* du local, on lui avoit naturellement désignés comme opposés à ses intérêts ; il alla jusqu'à insulter M. l'Archevêque de Paris ; enfin, le Roi ordonna la réunion de tous les Membres composans les trois Ordres, en une seule Chambre : les murs de séparation furent abattus ; et Paris et Versailles firent des réjouissances publiques.

Pendant ce temps de joie et de sécurité, les troupes, les canons, les grils, les cartouches, s'acheminoient vers Paris, qui, à peine sorti de l'yvresse que lui causoit une réunion si attendue et si désirée, vit de tout côte *la mort suspendue sur sa tête.* Le réveil fut terrible ; l'indignation d'une semblable trahison, et le danger de la chose publique, armèrent en un instant 300 *mille Citoyens* : la Bastille fut renversée ; les magasins d'armes pillés ; les agens perfides du despotisme égorgés : d'un bout du Royaume à l'autre, 4 millions de François s'armèrent pour la liberté, et la frayeur devint le partage de ceux qui avoient si indignement conspiré, dans les ténèbres d'une *conscience corrompue*, contre les droits les plus sacrés de leurs Concitoyens, et qui allèrent précipitamment chez l'Etranger cacher les derniers soupirs d'une rage étouffée.

Le Roi vit bien alors le fond du précipice que ses perfides Conseillers avoient creusé sous ses pas, mais il n'avoit rien à craindre d'une *Nation idolâtre de ses Rois*, lors même qu'elle est plus irritée contre leurs Ministres. Il les écarta tous, renvoya ses troupes, rappela M. Necker de son exil, vint se réunir à son peuple, et goûta, dans les témoignages de sa tendresse, le bonheur le plus pur dont il ait joui de sa vie. C'est à cette époque du 14 Juillet, Messieurs, qu'il faut fixer le commencement des opérations de l'Assemblée Nationale ; vous voyez que jusques-là vos Représentans n'ont cessé de lutter, *au péril de leur vie*, contre les cabales, les intrigues et la force armée, et cependant ils n'avoient encore réclamé que *la vérification des pouvoirs en commun.* C'est à cette hauteur qu'il est bien important de se placer, pour juger la conduite de la majorité de l'Assemblée Nationale, et *les reproches* de ses détracteurs.

La Cour purgée d'une foule de mauvais Citoyens, forcée au renvoi de ses satellites, abattue par l'opinion publique, ne présentoit aux intrigans que de foibles ressources ; pendant ce temps, le peuple des provinces, irrité de tant d'opposition et de la violation du *respect dû à ses représentans*, avoit, par erreur ou par

vengeance, passé les bornes de cette liberté si précieuse que nous réclamions avec tant d'énergie ; il s'étoit porté à des excès très-condamnables, mais peut-être inséparables d'une semblable révolution et *plusieurs Châteaux furent incendiés.*

C'est cet état des choses qui a produit les fameux décrets de la nuit du 4 août. C'est à cette nuit à jamais célèbre, qu'il faut rapporter tous les travaux postérieurs de l'Assemblée Nationale ; ils en ont été la conséquence nécessaire, et non *l'extension arbitraire ;* car, dans cette nuit, furent décrétés l'abolition de la féodalité, la destruction de tous privilèges, la main-mise sur les biens ecclésiastiques, la réforme de la justice, la suppression de toute vénalité, enfin les principes fondamentaux d'une constitution qui honorera la France à jamais, parmi toutes les Nations.

Il est vrai que vos représentans, Messieurs, furent en un instant environnés des décombres de tant de colosses abattus, et les ennemis du bien public conçurent l'espérance que l'anarchie résultante de l'entière et subite désorganisation de tous les abus, sous le nom de pouvoirs, seroit une barrière insurmontable au patriotisme le plus épuré, et remettroit bientot sous le joug du despotisme (*leur idole cherie*) un peuple qui n'a jamais connu que le bien ou le mal du moment, qui n'a eu jusqu'à présent que des goûts passagers, et dont l'insousiance et la frivolité avoient semblé, jusqu'à cette époque, être le principal caractère. Ils ont bien senti que toute destruction d'abus entraine des pertes particulières, des sacrifices pénibles ; que la réforme de la justice irriteroit les magistrats et tout ce qui vit de chicane, qu'une meilleure répartition d'impôts porteroit le désespoir dans le cœur des financiers et de cette armée de sbires qui sont à leurs ordres ; que la suppression des droits féodaux choqueroit à-la-fois l'intérêt et l'amour-propre de tous les propriétaires de ces droits ; que la refonde du clergé et la destruction politique de ce corps qui, depuis tant de siécles, s'est cru tout permis et n'a jamais souffert aucune contrainte dans ses volontés, exciteroit une grande rumeur et de violentes déclamations *sous le voile sacré de la religion.* Ils ont cru *ces suppôts du pouvoir arbitraire*, que la stagnation du commerce, opérée d'avance par des traités désavantageux avec les puissances étrangères, seroit facilement imputée aux opérations *prétendues désastreuses* de l'Assemblée Nationale ; que le resserrement ou naturel ou factice du numéraire ajouteroit à tous les fléaux dont, depuis un an, ils cherchent à nous accabler, que le peuple aux abois ne supporteroit plus sa misère, et qu'il en rendroit responsables ceux que par des *pratiques secrètes*, des libelles, et d'infâmes et grossières calomnies, *on lui indiqueroit pour victimes.* D'un autre côté, on s'est attaché dans l'Assemblée *à faire la guerre aux mots* ; on épuise chaque jour tous les ressorts de la chicane pour arrêter,

pour suspendre les délibérations, et cependant l'ouvrage croit, l'édifice se monte et s'achevera : mais revenons à l'époque du 4 Août.

A peine les deux premiers ordres eurent-ils fait abnégation de leurs privilèges, à peine l'abolition de la vénalité des charges, celle des dîmes et des droits féodaux furent-elles prononcées, qu'il se forma, dans le sein de l'Assemblée même, une coalition entre la majorité de la noblesse, celle du clergé et une partie *des membres des communes* ; car, dans un moment de crise, et par une sorte de respect humain, les lévres avoient prononcé ce que l'intérêt particulier désavouoit : dès-lors la chambre fut divisée en deux sections bien distinctes, dont les membres sont restés, les uns *fidélement*, les autres *servilement* attachés au parti, comme au côté de la salle qu'ils avoient choisi. Ce sont ces deux partis, dont l'un a été successivement qualifié de démocrate, enragé, jacobite, et l'autre s'est appellé aristocrate, impartiaux, des noirs, des capucins, etc. Le parti dit *aristocrate*, quoique toujours vaincu en principes et en raisons, a long-temps prévalu dans la nomination des sujets destinés à composer les différens comités, et sur-tout dans le choix des présidens et secrétaires de l'Assemblée, ce qui a donné le change aux provinces sur l'opinion qu'elles devoient se former de la majorité de l'Assemblée. La méthode de ces Messieurs étoit bien simple : chaque fois qu'il y avoit une nomination à faire, une douzaine de factieux se réunissoit pour faire une liste, et en distribuoit des copies aux curés, qui ne manquoient jamais de remettre fidèlement leur bulletin ; quelques-uns même (*par excès de zèle sans doute*) se permettoient de multiplier leur opinion, et de voter *par poignées de billets*. C'est ainsi que la cabale et la mauvaise foi faisoient tomber une majorité apparente sur ceux qui étoient jugés plus capables de servir leurs vues anti-patriotiques.

Ce manège a duré jusqu'à l'époque où les patriotes ayant reconnu le danger de l'influence de pareils agens sur toutes les affaires, ont formé *le terrible comité des jacobins*, et n'ont pas trouvé de meilleur moyen pour contre-balancer cette usurpation des suffrages, que de se réunir, de faire entr'eux des scrutins, pour présenter à celui de l'Assemblée ceux qui auroient obtenu la pluralité dans ces scrutins préliminaires.

Par cette sage combinaison, les patriotes sont parvenus, sinon à détruire, du moins à atténuer ces petits moyens aristocratiques *très-actifs, très suivis*, et à l'aide desquels on déroboit à la majorité de l'Assemblée à la connoissance de *certaines requêtes* de *certaines affaires* ; on embarassoit sa marche et celle de ses comités ; on lui suscitoit mille contre-temps, pendant qu'on dénoncoit au public *son traitement* journalier et *son inertie*.

Les ennemis de la constitution, revenus enfin de leur étourdis-

sement, avoient tramé de nouveaux complots. Il ne s'agissoit de rien moins que d'*enlever le Roi* de Versailles, de le conduire dans une place de guerre, d'où on auroit répandu, sous son nom, des manifestes contre Paris et contre l'Assemblée nationale, appelé à son secours (c'est-à-dire, à la conservation de tous les abus qu'on avoit détruits) tous les anciens agens de l'oppression, pour égorger patriotiquement dans tout le royaume les bons citoyens, et ne laisser la vie qu'à ceux qui se rendroient esclaves. Ce projet étoit vaste et digne de ses auteurs, mais son exécution présentoit bien quelques difficultés. Toute la France étoit armée et *en silence*... Il est vrai que nos bravaches se faisoient fort, avec deux cents François enrégimentés, de couper les oreilles à dix mille autres François qui n'avoient pas de *pareils hommes* pour les commander, et rien n'étoit plus clairement démontré à l'*Œil-de-bœuf*. Mais ces François étoient tous frères, et leur cause étoit commune ; on eut beau travailler les troupes, les caresser, les tromper, employer les plus infâmes moyens de corruption ou de terreur, on parvint seulement à s'assurer que tous les bas-officiers et soldats étoient *citoyens*. N'importe, on espéroit sur la magie des circonstances ; mais le Roi n'étoit pas du complot, la bonté de son cœur eut repugné à une démarche dont les suites auroient été si funestes à son peuple ; on se flatta de *l'effrayer quand il en seroit temps*, pour le forcer de s'éloigner, et on n'en poursuivit pas moins l'infernal projet.

On fit d'abord venir à Versailles un détachement de dragons pour *la police des marchés* ; et il y avoit à Versailles quatre mille citoyens sous les armes. On introduisit ensuite le régiment de Flandre, sous le prétexte de ne pas écraser de service ces mêmes citoyens, qui ne se plaignoient pas, *qui ne vouloient pas* de secours, mais à qui M. le comte d'Estaing persuada que c'étoit *pour leur bien*. Le guet des Gardes-du-corps avoit été doublé, et l'on avoit particulièrement choisi beaucoup de jeunes gens pour le composer. De grands préparatifs de logemens se faisoient à Metz au Gouvernement ; une échelle de troupes étoit disposée *sur la route*, ou très-à-portée, ET Y EST ENCORE ; des enrôlemens secrets se faisoient à Paris et dans les provinces. Nous étions *au mois d'Octobre*, et les ministres éludoient encore la sanction des décrets *du 4 Août*. Les inquiétudes se renouvelloient ; des avertissemens venoient de toutes parts ; la joie des aristocrates ne se dissimuloit plus. Enfin arriva le jour du repas *de confraternité*, donné par les Gardes-du-corps au régiment de Flandre ; repas qui, dans toute autre circonstance, n'eût été qu'une chose innocente, mais dont les motifs secrets n'étoient surement pas connus de la plupart des convives. Le mépris que quelques officiers firent, dans cette orgie, de la *cocarde nationale* ; l'affectaion subite de plusieurs personnes, à Paris et à Versailles, d'en arborer un autre ; le bruit sourd des préparatifs du départ du Roi ;

le mouvement imprévu de la populace des faubourgs : toutes ces circonstances déterminèrent les bons citoyens de Paris à s'opposer au nouveau danger qui sembloit menacer l'Assemblée Nationale, et le projet du transport de la Garde Parisienne à Versailles fut arrêté aussitôt que conçu.

Il est bon d'observer que la populace arriva à deux heures, et que la première colonne de milice parisienne n'arriva qu'à minuit ; ainsi ces deux détachemens ne s'étoient pas combinés ensemble : l'un venoit, armé de piques et de poignards, demander *du pain* à l'Assemblée ; l'autre venoit *sauver* l'Assemblée. L'un n'eut pas l'air d'inquiéter la cour pendant toute la journée ; la nouvelle de l'arrivée de l'autre la consterna ; et l'obstacle que la Garde de Versailles opposa à la sortie des voitures du Roi et de la Reine, acheva de détruire toutes les espérances de la cabale. Le Roi se rendit le lendemain au vœu d'un peuple immense, qui l'appeloit dans sa capitale.

Je ne puis passer sous silence la catastrophe qui souilla cette journée, parce qu'elle a donné matière à d'infâmes calomnies. Jamais il n'entrera dans l'ame d'un bon citoyen d'approuver la conduite que tint *le petit peuple*. Mais on a voulu chercher qui est-ce qui l'avoit excité, et l'on s'est permis d'accuser d'honnêtespatriotes, du plus grand des crimes. On a osé faire, six mois après l'évènement, des denonciations au Châtelet ! Et quels sont les dénonciateurs ? Où est le foyer de cette nouuvlle trame odieuse ? . . Quels sont les témoins produits ? .... C'est à la nation entière à juger ce procès et ses instigateurs ; mais il m'est permis, il est de mon devoir de chercher les rapports de la conduite du peuple, dans la matinée du *6* octobre, avec les évènemens qui ont précédé ; et je demande s'il falloit autre chose pour émouvoir ce peuple, si fier encore de la conquête de la Bastille ; que les privations perpétuelles qu'il éprouvoit, la disette extrême et combinée dont depuis six mois il étoit victime ? Quel courage ne lui falloit-il pas, pour perdre ses journées à attendre patiemment, depuis quatre heures du matin jusqu'à sept heures du soir, du pain détestable, et cependant nécessaire à la nourriture de ses enfans ? Qui ne sait pas que les boulangers consommoient un tiers de farine de plus que dans les tems ordinaires, et que des masses énormes de pain ont été trouvées dans des *égoûts*, dans les *filets de Saint-Cloud*, pendant que le peuple *mouroit de faim* ? C'est au milieu de cette crise, tous les jours renouvellée, qui seule pouvoit occasionner les plus grands désordres, que ce peuple apprend qu'on veut lui enlever son roi, et attirer sur lui tous les maux d'une guerre civile : il apprend le repas des Gardes-du-corps, les excès qui y ont été commis ; il accuse les Gardes-du-corps de trahison, et court à Versailles. Sans doute il se trompoit ; mais la multitude calcule-t-elle jamais ? Quelques individus ont été égorgés ; j'ignore comment, et pourquoi. J'étois à

ma place, à mon devoir, dans la salle nationale; mais je sais que ce peuple, qui s'est cru insulté par l'injure faite à la cocarde patriote, étoit encore plus irrité contre la famine; qu'il nous accusoit hautement d'en être cause. Il inondoit notre salle et ses abords, *dont on avoit fait retirer les gardes*. Seuls, sans secours, abandonnés *de la noblesse et du clergé* en grande partie, nous sommes restés en otage entre les mains de la populace, depuis deux heures après midi, jusqu'à quatre du matin. L'air et le ton de cette multitude étoient menaçans; elle étoit armée; la moindre imprudence pouvoit nous faire égorger. A-t-on dit que sa férocité étoit dirigée contre nous? Non; cette assertion n'eût pas fait le compte des calomniateurs. Cependant de quel côté seroient les probabilités, si des probabilités pouvoient servir de preuves dans un fait aussi grave? Ne cherchons donc point dans les passions qui peuvent agiter des partis différens, les motifs du malheur qu'ont éprouvé les Gardes-du-corps; les causes naturelles de ce malheur sont dans l'imprudence du rôle qu'ils ont joué sans s'en douter. Innocentes victimes d'une cabale diabolique qui a manqué son coup, ils ont été livrés à une opinion populaire, & aux fureurs d'une tourbe aveugle, dont depuis six mois on lassoit la patience, et qui, une fois en mouvement, & presque toujours aussi barbare qu'irréfléchie.

Dès que nous sûmes que le roi étoit décidé à fixer son séjour à Paris, nous n'hésitâmes pas de l'y accompagner, et nous allâmes ouvrir nos séances à l'Archevêché, où, le 2 novembre nous décrétâmes que les biens du clergé étoient à la disposition de la nation. Nous commençâmes de jouir alors de plus de tranquillité; le fléau de la famine étoit totalement disparu; et il est à remarquer que Paris, affamé depuis six mois, vivant à peine au jour le jour, se trouva dans l'abondance, dès qu'il *devint le séjour de la cour*; la marche de l'Assemblée Nationale, quoique toujours contrariée, a été plus rapide; les décrets du 4 août ont successivement obtenu les développemens nécessaires; et, graces à la vigilance de M. de la Fayette, de cet homme trop estimable pour ne pas être en horreur à l'aristocratie, graces au patriotisme de la Garde Nationale Parisienne, nous n'avons plus eu à combattre que la mauvaise foi, et de fréquens accès d'une rage impuissante.

C'est au milieu de ces embarras que nous avons fait la division du royaume en départemens, l'organisation du pouvoir administratif, les bases constitutionelles de l'armée, la séparation des droits féodaux rachetables comme simple rente foncière, de ceux qui sont abolis sans indemnité, la suppression et le remplacement de la gabelle & autres droits les plus onéreux, l'égale répartition des impôts, les bases d'une nouvelle organisation du pouvoir judiciaire, enfin la destruction du *colosse ecclésiastique*.

Nous n'avons été arrêtés ni par les convulsions du moment, ni par un déluge de libelles, ni par les cris, ni par les menaces

de l'orgueil humilié: il est mort ce *monstre théocratique*, qui dans tous les siècles a fait le malheur du genre humain; mais je dois rendre compte de ses dernières angoisses.

Un comité ecclésiastique avoit été formé dans un tems où la cabale *des noirs* prédominoit dans les scrutins de l'Assemblée. Ce comité, en grande partie dévoué à ses mandataires, n'avoit pas encore fait depuis six mois un rapport, & se promettoit bien *de n'en jamais faire*. Les patriotes, instruits de ces dispositions, donnèrent à ce comité un nombre d'adjoints propres à lui rendre son activité.

Alors ce comité se divisa en trois sections chargées chacune d'un travail distinct et absolument séparé; mais il fut arrêté, contre toute raison, contre tout bon esprit, que lorsqu'une section seroit prête à rendre compte de son travail, le comité général assemblé, après l'avoir *examiné*, *discuté*, *modifié*, nommeroit au scrutin un rapporteur *dans toutes les sections indifféremment*; de sorte qu'une section qui auroit suivi sans relâche, & mis la dernière main à un plan utile, se trouvoit dans l'obligation de confier alors son travail à celui qui auroit pu s'en déclarer le plus cruel contradicteur. La mauvaise foi de cet arrangement étoit évidente, et rien sans doute n'étoit mieux conçu pour tuer l'émulation, et ruiner toutes les espérances de la nation.

Les patriotes, instruits de ces nouveaux obstacles, ont imaginé *le comité des dîmes*; & le génie tutélaire de la France voulut que les députés composans ce nouveau comité fussent tous bons citoyens. En moins de huit jours, ils se mirent en état de proposer à l'Assemblée le fameux décret qui complète ceux du 4 août & du 2 novembre, restitue à perpétuité aux propriétaires l'impôt si onéreux de la dîme, même inféodée; dégage les biens-fonds ecclésiastiques de toute entrave; les enlève *aux mains qui en ont tant abusé*, pour les rendre *à la nation*; & présente un nouvel ordre de choses, dans lequel nos pasteurs mieux payés, nos évêques ramenés aux vrais principes de leur institution, seront désormais aux gage de l'état, comme l'est et doit être tout service public.

A l'époque de ce dernier décret, malgré l'insuffisance des moyens les plus atroces, employés, soit à Paris, soit dans les provinces; malgré l'exemple de *Favras*, la cabale avoit déja bien des matériaux préparés pour une *contre-révolution*; le trésor public étoit épuisé; l'argent enfoui ne circuloit plus que goutte à goutte; les plus infâmes libelles se répandoient avec profusion; on en jonchoit les rues, les cazernes, les églises: les riches, pour mieux accaparer l'argent, se réduisoient au simple nécessaire; sous prétexte des pertes que leur faisoient essuyer les réformes de l'Assemblée, ils ne payoient pas même leurs fournisseurs, et renvoyoient leurs domestiques; les ouvriers étoient aux abois; Paris étoit innondé d'étrangers; dans les cafés, dans les promenades,

l'aristocratie marchoit tête levée ; les troupes des grandes garnisons, les Gardes Nationales même étoient travaillées ; l'orage grondoit et sembloit près de nous écraser. On voulut porter le dernier coup ; on voulut nous faire décréter, non pas que la religion catholique auroit seule en France l'exercice du culte public, mais que la religion catholique seroit *dominante* dans l'état. (*Voyez le procès-verbal des séances de la cabale aux Capucins*). La conséquence qu'on espéroit tirer de cette déclaration eût été la conservation canonique des biens ecclésiastiques, comme *propriété de corps*, l'inquisition des consciences, et sur-tout une guerre civile, déja préparée à Nîmes, à Montauban, à Castres & dans tout le midi de la France. On espéroit donc nous forcer à décréter *des assasinats*, ou à prononcer la pluralité des religions et leur libre exercice *public*, pour s'autoriser à sonner le tocsin contre nous, à nous dénoncer au peuple comme des athées, et accumuler sur nos toutes les fureurs du fanatisme.

Nous avons sagement évité le danger : vos représentans, pleins de respect pour la religion douce de leurs pères, pleins de l'amour et de la charité qu'elle commande, ont eu la douleur de ne voir, dans quelques ministres d'un Dieu de paix, que les caractères de la vengeance. Les cris, les menaces, les grincemens de dents étoient tels, qu'une partie de la salle présentoit l'image révoltante de ce lieux ténébreux sur lequel s'appesantit la colère divine. Jamais l'Assemblée ne fut plus tumultueuse, jamais l'attente du peuple immense qui entouroit la salle ne fut plus inquiète ; mais enfin nous écartâmes *le baril de poudre sur lequel nous étions assis*, ainsi que l'avoit chrétiennement dit la veille un honorable membre: nous consacrâmes nos principes, notre foi, ce qu'elle nous enseigne, et nous poursuivîmes sans relâche le monstre hypocrite que nous venions de démasquer, et que nous avons enfin terrassé.

Voilà, Messieurs, dans la plus exacte vérité, le compte que je vous devois de nos travaux, de nos dangers & de nos succès. Voilà par quelle série d'évènemens a été remplie une année de notre importante mission. Suivez-en la marche, calculez-en les motifs, & jugez à qui l'on doit attribuer les désordres ; jugez entre les efforts du despotisme mourant dans les accès de la fureur, et ceux de la liberté naissante. En vain, pour discréditer les opérations de l'Assemblée Nationale, on se plaît à répéter que *le Roi n'est pas libre* ; sa démarche paternelle et *nullement provoquée*, lorsqu'il vint se déclarer le chef de la révolution et sanctionner de nouveau nos décrets, répond dignement à cette calomnie, et lui a mérité à jamais l'amour de ses véritables serviteurs, et les hommages de la postérité. Le triomphe des communes, dit-on, est la guerre des enragés qui n'ont rien contre ceux qui possédent ; ce triomphe est, au contraire, celui du patriotisme & de l'humanité, contre l'orgueil et l'avarice ; et ce qui achève de couvrir de ridicule cette inculpation, c'est que, déduction faite des graces pécuniaires

pécuniaires extorquées par la noblesse au gouvernement, le parti patriote est plus riche, soit en charges, soit en fonds, que le parrie aristocrate, et que, sous tous les rapports, il a fait de plus grands sacrifices personnels.

Repoussez donc, mes concitoyens, ces imfâmes écrits où l'on ne cherche qu'à vous égarer; un peu de persévérance, et le bonheur va cesser d'être une ombre fugitive, et cette idée si longtemps fantastique va se réaliser. Eh ! à quoi méneroit une contre-révolution? Rétabliroit-elle les dimes, les corvées, les bannalités? Non. Rétabliroit-elle les finances, le crédit, le commerce, l'agriculture, le luxe même? Non. Quelle est donc la classe de la société qui gagneroit à ce bouleversement? La cour et le haut clergé. Et c'est pour l'intérêt de quelques individus avides que la France doit se baigner dans le sang, que le plus beau royaume de l'univers doit se décomposer! c'est pour satisfaire à quelques vengeances personnelles que les peuples sont incités à s'entrégorger, que les puissances étrangères sont appellées à venger ce que les courtisans appellent *la cause des rois* ! ..... La cause des rois ! mais c'est aussi celle des nations. Restons unis, françois, et toutes les ruses de nos ennemis s'évanouiront en fumée. Vous voyez que quatre cents millions d'assignats ont été votés, qu'ils sont demandés de tous les coins du royaume, et qu'ils seront incessamment en circulation. Vous voyez que cette infâme banqueroute qu'une contre-révolution eût rendue indispensable, n'est plus qu'un *vain fantôme aristocratique ;* que les biens du clergé équivalent à la totalité de nos dettes ; que le service de l'année est assuré ; qu'on travaille sans relâche pour 1791 à une répartition uniforme des contributions qui seront désormais en rapport avec les dépenses publiques.

Vous éprouvez, il est vrai, une stagnation du moment dans le commerce sur-tout des objets de luxe ; mais songez donc que la Cour dissipoit en prodigalités deux cents millions par an au-delà des revenus publics ; des emprunts successifs ont couvert quelques instans ces dépenses, et vous en profitiez .... Mais le peuple étoit écrasé, le crédit anéanti, et vous touchiez comme nous à votre ruine. Ce n'est donc pas à la révolution qu'il faut attribuer vos maux, mais aux désordres qui l'on précédée. La source de votre industrie étoit tarie, puisqu'elle consistoit dans des déprédations qu'il étoit impossible de soutenir plus longtemps, et cette source infecte alloit répandre sa contagion sur toute la France ; nous lui avons donné un autre cours, plus lent, peut-être moins brillant, mais aussi moins incertain, véritablement propre à rendre une nouvelle vie au commerce et à l'agriculture. Eh ! pouvons-nous douter qu'en peu d'années, ces moyens bien dirigés ne dissipent tous les nuages, ne fassent disparoître tous nos maux et ne répandent l'aisance et le bonheur sur toutes les classes du peuple le plus industrieux et le plus

avantageusement place de tous les peuples de l'univers. Je reviens à ma narration.

La Cour, instruite par ses mauvais succès, sentit enfin qu'il étoit inutile et qu'il pouvoit même devenir excessivement dangereux pour elle d'opposer encore des bayonnettes aux volontés de toute la nation.

Quatre millions d'hommes en France s'étoient armés pour la défense de leurs représentans et pour la liberté. La déclaration de la minorité, cette torche ardente, lancée par l'hypocrisie sur nos chaumières, avoit excité le fanatisme dans quelques parties des provinces méridionales; mais le patriotisme en arrêta promptement les progrès, et cette pomme de discorde fut généralement foulée aux pieds avec honneur.

Des pactes fédératifs confondant de cœur les soldats et les citoyens, annonçoient aux ennemis du bien public ce que produiroit leur opiniâtreté a résister ouvertement à une constitution fondée sur les droits imprescriptibles de l'homme. Enfin, arriva l'anniversaire de la célèbre journée du 14 de Juillet, et le serment prêté par la nation entière acheva de désorganiser les moyens de force et de résistance intérieure qu'auroient voulu opposer à la liberté naissante les suppôts du despotisme. Il fallut bien changer de plan, et préparer dans le silence de l'intrigue *le jour des vengeances.* Vainement on avoit semé *l'or corrupteur* (1) et les propos les plus séditieux contre l'Assemblée nationale parmi le peuple de Paris; inutilement on avoit épuisé son courage et sa patience par le défaut de subsistances, le manque d'ouvrage et la rareté fictive du numéraire: heureux de l'avenir, ce bon peuple est toujours resté dans l'ordre; il n'a jamais perdu de vue son objet, et il a su distinguer les imposteurs de ses véritables défenseurs.

La rage des aristocrates, pour être impuissante, ne perdit rien de son ardeur, et ce qui l'enflamma au dernier degré, fut la réduction de traitement des gros bénéficiers, celle des pensions, la suppression des titres et armoiries, et le nouvel ordre judiciaire, qui est presque terminé, et dans lequel les magistrats seront désormais nommés par le peuple. Par ces différens décrets, le

---

(1) Un honorable Membre, *M. duquesnoy*, dont le patriotisme *modéré* s'exprime avec *tant d'élégance*, demandoit un jour, à la Tribune pourquoi ces comités de recherches, au lieu de sonder les secrets du somnambulisme, ne dénonçoient pas ceux qui, ainsi que l'a proclamé le Commandant-général, semoient l'or corrupteur. Je suis complétement de son avis; mais j'espère qu'après la transmutation du châtelet, on retrouvera ces notes précieuses dans le trésor de ses informations. Je voudrois aussi qu'on donnât jour par jour la liste de tous ceux qui, juges par état de la conduite des Ministres, vont piquer leur table; car un bon diner vaut bien un écu.

ministère perd toute son influence, et les intrigans l'espoir de ramener les jours si regrettés de leur toute-puissance. Dès-lors, il n'y eut point de bornes aux accès du désespoir, mais on ne disposoit d'aucune force; il fallut composer avec les circonstances.

S'opposer au paiement des impôts; ... tarir la circulation du numéraire; .. exciter le peuple à la licence et au refus d'obéissance aux décrets; ... inonder de calomnies les représentans patriotes; ... débaucher l'armée, soit par des punitions exagérées, soit par de perfides insinuations; ... effrayer, porter à l'émigration les plus riches citoyens; ..... entretenir des correspondances criminelles; ... solliciter avec fureur les puissances étrangères à envahir nos provinces; .... retarder la marche du corps constituant, en le forçant, par mille incidens, d'être souvent juge et administrateur .... laisser flotter les rênes de la justice, sans guide, dans tous les tribunaux; .. intenter une procédure infernale contre les députés qui ont le plus marqué dans la révolution ....: enfin, chercher à corrompre l'Assemblée nationale ou à la diviser: telles sont les manœuvres dont les ennemis de la constitution se sont distribué l'exercice. Nous allons voir jusqu'a quel point ils ont réussi, et quels sont les dangers qui nous menacent.

Parlons d'abord de l'Assemblée. Ses détracteurs sentirent aisément que le parti patriote seroit inexpugnable, tant que son union ne permettroit aucun écart, aucune divergence à l'opinion publique; aussi le premier objet dont s'occupa la cabale, fut de chercher à le diviser.

Le fameux club jacobin des amis de la constitution, qui régloit toute l'organisation de l'Assemblée nationale, qui préparoit, dans une sage discussion préliminaire, tous les décrets, et qui n'arrivoit aux séances qu'avec une opinion déja très-éclairée sur toutes les matières, étoit trop utile à la chose publique, pour ne pas fixer d'abord l'attention des ennemis de la constitution.

Le club des jacobins doit son origine aux bretons qui s'étoient associés, à Versailles, ceux qui, au péril de leur vie, avoient courageusement défendu les droits du peuple. Leur porte fut ouverte ensuite à quiconque de l'Assemblée nationale vouloit profiter des lumières des autres, ou y apporter le tribut des siennes. On dédaigna de penser que, dans une grande collection d'hommes, chargée de puissans intérêts divers, il s'en trouve qui prennent tous les déguisemens, et sont plus dangereux par les apparences d'une feinte probité, que ceux qui, attachés de bonne foi, à leurs anciens préjugés, combattent de front et loyalement l'opinion contraire. On crut à leur patriotisme, ou l'on se flatta de les convaincre; enfin, on reçut membres de la société, sans beaucoup examiner leurs principes, tous les députés qui se présentèrent, parce qu'il ne s'agissoit que de discuter et de s'éclairer mutuellement.

On fit plus: on voulut mettre le public à portée de juger, même hors de l'Assemblée, les opinions et la conduite des patriotes; on voulut profiter des lumières de tous les bons citoyens, et l'on affilia au comité des jacobins tous les étrangers qui desirèrent participer à ses travaux, et qui professoient les mêmes principes. Une conduite aussi franche devoit écarter tout soupçon, car les conspirateurs cherchent à s'envelopper du voile du mystère; mais des hommes comptables de leur opinion à tout l'univers, des hommes qui, pour remplir leur devoir, sont forcés d'opérer une grande révolution, doivent se prémunir contre les défenseurs des anciens abus, en recherchant avec scrupule les premières bases de la confiance et de l'estime publique. Il n'est pas un homme sans prévention qui ne sente que, dans des circonstances orageuses, pour en imposer aux factieux, pour empêcher l'effusion du sang, calmer les têtes qui s'exaltent, et faire régner la sagesse, dans un temps où tous les pouvoirs sont forcément suspendus, le plus prudent, le plus patriotique des moyens, c'est que l'homme public identifie ses commettans à toutes ses actions, à toutes ses pensées: car il est rigoureusement vrai que ses jours et ses nuits appartiennent à la nation.

Le club des jacobins eut donc raison d'admettre dans son sein tous les citoyens de France qui se diront amis de la constitution, et il eut à s'en féliciter à beaucoup d'égards; mais, en même-tems, il a fourni des armes très-acérées à ses ennemis.

D'abord, il s'est introduit dans le comité plusieurs mauvais citoyens; ceux-là en présentèrent d'autres, qu'ils mirent à poste fixe, pour leur servir d'espions, et calomnié, comme témoins auriculaires, les opinions des membres patriotes. On publia bientôt après que le club étoit trop nombreux, tumultueux; que les membres de l'Assemblée, appelés pour y délibérer paisiblement, pouvoient à peine y trouver place, *obtenir la parole* (et ce moyen qui blesse l'amour-propre, ne fut pas le moins actif). On proposa donc *un comité particulier*, auquel on appela *secrètement les gens sages*, pour délibérer *froidement* sur les grands objets des travaux subséquens de l'Assemblée nationale.

Les patriotes alarmés de cette désertion, dont ils ne soupçonnèrent aucun motif coupable, mais dont les dangers étoient évidens, coururent rechercher leurs frères; ils leurs témoignèrent leur douleur et leurs inquiétudes, et parvinrent à les ramener, sous condition que les étrangers seroient exclus du club des jacobins deux jours par semaine, afin de laisser plus de liberté aux membres de l'Assemblée dans leurs opérations préparatoires. Les patriotes *affiliés* firent avec joie ce sacrifice au bien public, et toutes les craintes de scission furent dissipées.

L'harmonie ne dura pas long-tems: les intrigans ne se sentoient pas encore assez forts pour résister ouvertement; ils avoient donc cédé à la nécessité, à la crainte de se démasquer, mais ce fut pour mieux nouer la partie.

Ce fut alors qu'on vit un débordement de libelles contre les membres du club des jacobins qui avoient témoigné le plus de zèle et de patriotisme. On les accabla des calomnies les plus atroces : on créa le partie d'Orléans, la cabale des anglois, pour les en supposer les chefs ; on les accusa d'orgueil, d'excès de popularité; on abusa de la fermeté même de leur carctère, pour insinuer qu'ils vouloient dominer sur tout le monde; qu'il falloit être à leurs ordres, ou les avoir pour ennemis.

Ceux qui, sans cesse en correspondance avec les miniſtres, sembloient leur avoir vendu d'avance leurs talens, eurent la politique d'aller au-devant de l'imputation à laquelle ils sentoient bien ne pouvoir échapper. Voyez ces hommes, disoient-ils à quiconque les vouloit entendre : si vous n'êtes pas entièrement de leur avis, ils *vous accuseront de corruption ;* leur despotisme est insupportable ; parce qu'ils ont des motifs de vengeance particulière, parce qu'ils sont furieux contre la Cour, ou plutôt parce qu'ils sont vendus aux anglois, ils veulent détruire la monarchie. Réunissons contre eux tous les bons citoyens, pour sauver la France. Nous avons commencé sa régénération, prenons garde d'avoir été trop loin ; soutenons les agens du pouvoir exécutif dans tout ce qui peut empêcher la désorganisation complète ; il n'y a aucun danger à lui rendre sa force, *la constitution est faite* : ce ne sont que les prétentions exagérées ou criminelles qui peuvent la détruire. Ne sommes-nous pas *les pères de la constitution* ? n'est-ce pas nous qui avons posé les bases de la liberté, qui avons fait la révolution, qui l'avons soutenue avec courage? Suivez-nous donc dans le sentier que nous vous avons tracé, et abandonnez à leur fureur, à leur égoïsme déguisé, des forcenés qui ne reſpectent rien, pas même votre honneur et vos principes.

Comment des hommes droits, mais foibles, n'auroient-ils pas été séduits ? car je ne parle pas de ceux que le regret de leurs places et l'espoir d'obtenir des emplois à la nomination du roi, ont rangé sous la bannière des ministres ; je parle de ces députés honnêtes qui ne veulent que le bien, mais qui sont crédules et redoutent les orages ; comment, dis-je, ces hommes n'auroient-ils pas pensé faire une bonne action, en se livrant à l'impulsion de plusieurs personnages distingués par le patriotisme dont ils ont fait jusqu'ici profession, et complètement revêtus de la reconnoissance publique ?

Comment la vanité de quelques individus obscurs n'auroit-elle pas été satisfaite de se montrer publiquement, *dans des jours de gala*, les coopérateurs de ceux qui sont *l'idole du peuple ?* Je ne parlerai pas du local somptueux, du choix élégant des affiliés, de ces dîners magnifiques *et cependant peu dispendieux aux convives*, tandis que les jacobins sobres, assis sur des planches, méditent, à la lueur de trois lampes, sur les affaires publiques ; mais ces petits moyens font encore des partisans, et c'est ainsi que s'est formé

le club de 1789, au mois de juin 1790, sur les débris de celui des jacobins, qui n'en conserve pas moins précieusement le feu pur et sacré de la liberté, et sur lequel il faudra verser tout le sang des patriotes qui l'ont en dépôt, pour l'éteindre (1). C'est cependant de cette malheureuse scission que découlent tous les maux qui menacent la patrie.

1°. Les membres de l'Assemblée qui s'estimoient le plus, se sont habitués à penser isolément, à se méfier les uns des autres, et à porter aux séances une opinion différente sur le même objet.

2°. Le club des jacobins et celui de 1789 rivalisent pour les nominations aux fonctions de confiance de l'Assemblée; ils ont cessé de s'entendre, et les noirs ont obtenu, de cette manière, la majorité dans les scrutins.

3°. Malgré l'astucieuse enveloppe de certains députés qui, par leurs talens, fixent plus particulièrement l'attention du public, l'influence ministérielle sur leur conduite et leurs opinions perce de jour en jour, et se développe à tous les yeux. Il est vrai, et il faut le dire à la louange même de la majeure partie des membres composant le club de 1789, ces intriguans n'ont encore obtenu que de médiocres succès.

4°. L'on distingue aujourd'hui parfaitement dans l'Assemblée, quatre partis; savoir, les francs aristocrates, les impartiaux noirs ou aristocrates ministériels, les impartiaux blancs ou patriotes ministériels, qui ont pris modestement le titre de *modérés*, et le franc parti populaire, que ses ennemis appellent *enragés*: d'où il résulte que, dans toute circonstance qui tend à affoiblir la liberté et à rétablir l'ancien régime, si trois partis se réunissent, il faut que le quatrième succombe.

5°. Enfin le public trompé par les libelles répandus avec tant de profusion, où toujours les jacobins, et jamais que les jacobins, sont inculpés, et par l'opinion qu'il s'étoit formé sur le caractère de ses anciens défenseurs, les voyant en dissention, et, pour ainsi dire, en guerre ouverte, ne sait plus à quoi se fixer, se divise, perd courage, et prépare lui-même son asservissement. Comme il est facile à tromper, ce bon peuple! Hélas, il ne

---

(1) Une lettre de M. Ae. Duquesnoi vient de fixer l'opinion de la postérité sur les Membres de l'Assemblée qui composent le club des Jacobins, et d'un mot il les a foudroyés. Ce sont, a dit cet honorable Membre, *des populaciers*: mot sublime, et bien digne d'être le cachet de la Constitution que, sous l'Egide ministérielle, nous préparent ceux que son patriotique pinceau amalgame, pour les faire passer l'un par l'autre à l'immortalité, Félicitons la Lorraine, d'avoir produit un de ces sages dont les siècles sont avares, et qui font le destin des Empires.

sait pas que la première combinaison que doit faire un intrigant qui veut mettre à profit d'aussi grandes circonstances, est de donner à plein collier, dans le parti contraire aux intérêts de celui dont il espère, *lorsqu'il le servira*, obtenir une meilleure composition. La lice est ouverte pour le combat, entre le despotisme et la liberté, entre les ministres et les défenseurs du peuple; mais le peuple ne peut que bénir ses représentans, et le ministère paye les siens: il est donc naturel que celui qui veut être bien payé, commence par accaparer les bénédictions du peuple, pour trafiquer, à plus cher prix, de ses talens et de son influence, avec les agens du despotisme. Tel a été la marche de toutes les révolutions, et tels sont, Messieurs, les dangers qui menacent la France, quant au régime intérieur de l'Assemblée nationale.

Ce n'étoit pas assez d'employer des moyens de corruption; on avoit préparé sourdement et d'avance, une machination infernale; on s'étoit disposé à frapper du glaive de la justice les principaux objets de la vengeance des courtisans. Je vous ai rendu compte des évènemens cruels de la matinée du 6 octobre dernier, où le peuple, *poussé à bout*, s'est baigné dans le sang de quelques gardes-du-corps. On a fait de cette catastrophe la base d'une accusation criminelle au premier chef contre des membres de l'Assemblée nationale; quelques-uns de leurs collegues on déposé; des prétendus témoins ont été entendus: enfin, le châtelet, dont la confiance honorable de l'Assemblée a été si mal récompensée; le châtelet, qui a trouvé innocens et dignes de ses éloges les Bezenval, les Barentin, les Augeard, a cru digne de *son héroïsme*, de faire le procès à la Révolution et de dévouer au fer des bourreaux, ses principaux agens. Ce terrible tribunal a fait de sa procédure, *une pièce à tiroir*, qui peut atteindre, de conséquence en conséquence, tout homme qui n'a pas voulu vivre esclave, de sorte qu'il suffit maintenant d'un décret de l'Assemblée pour faire égorger juridiquement cent mille citoyens. Quoi! depuis 18 mois, toutes les trahisons, toutes les perfidies ont été employées contre la nation! et le châtelet, dont l'autorité a été créée pour punir les crimes de lèse-nation, est le seul qui l'ignore! c'est la nation qui s'est défendue, qui lui paroît coupable! c'est elle qu'il croit flétrir par ses jugemens! c'est dans les flammes d'une inquisition atroce, qu'avec ses arrêts, il espère jeter la constitution et ses auteurs! et voilà bien le fruit de nos divisions. Ah! sans doute, si les patriotes fussent restés unis, jamais une procédure aussi monstrueuse n'eût été hasardée; mais j'espère que cette circonstance fera sentir aux bons citoyens jusqu'à quel point leur séparation compromet la chose publique, aiguise les poignards de la vengeance. J'espère que le fer des bourreaux ne frappera que des têtes criminelles, et que nous déjouerons cette exécrable manœuvre, si c'en est une, comme nous avons fait évanouir toutes celles dont, depuis 18 mois, nous avons été entourés. Voyez,

Messieurs, comme chacun de vos ennemis a son poste. Pendant que ces scènes se passent à l'Assemblée nationale, de faux décrets égarent le peuple des provinces ; des gens mal-intentionnés excitent les laboureurs à refuser les droits de terrage, à mépriser les vrais décrets de l'Assemblée, à ne point payer d'impôts; la moitié des rôles de 1789 est à peine mise en recouvrement ; les receveurs eux-mêmes feignent des inquiétudes, ne font aucune démarche pour en obtenir le paiement, afin que la constitution puisse s'écrouler de tous côtés.

Je ne vous ai encore parlé jusqu'ici, Messieurs, que de ceux de vos ennemis qui, plus en évidence, plus particulièrement sous la férule de l'opinion, sont par cette raison les moins dangéreux; mais dût-on m'accuser d'être incendiaire, je ne puis vous cacher que nous dormons tous au-dessus d'un volcan.

Quels sont les agens de tant d'embûches, de tant de manœuvres sourdes ou publiques ? quel est donc le centre où aboutissent tant de perfidie ? Je garantis d'abord que ce n'est pas le cœur du roi, il ne veut, il ne desire que le bonheur de son peuple, et le premier, je suis prêt à donner ma vie pour lui. Mais réfléchissons ensemble sur l'organisation du ministère, et voyons s'il marche bien dans le sens de la Révolution.

Rapellez-vous qu'à l'époque du 5 Octobre, les décrets du 4 Août n'étoient pas sanctionnés, et que ce même jour, le garde-des-sceaux, au nom du roi, l'avoit nettement refusé ; que M. de Saint-Priest, accusé d'abord par Mirabeau laîné, ensuite par la garde nationale de Bordeaux, et celle de Marseille, inculpé dans l'affaire de Favras, et enfin juridiquement dénoncé au châtelet, comme instigateur d'un projet de contre-révolution, dans l'affaire de Bonne-Savardin ; que M. de la Luzerne est grièvement accusé par les colonies ; que M. de Montmorin garde le plus profond silence sur la politique des puissances qui nous entourent ; que M. Necker, des talens et de la popularité duquel la France attend, depuis 18 mois, des projets de restauration de nos finances, non-seulement n'en a fourni aucun pour l'avenir, mais se plaint de nous, se vante beaucoup, et ne pourvoit à rien ; qu'il n'a jamais voulu rendre de compte exact, nous indiquer quels sont les départemens en retard pour les impôts, et qu'il a consommé 400 millions d'extraordinaire, sans remplir les engagemens positifs décrétés par l'Assemblée envers les rentiers, puisqu'à la fin de cette année, le retard sera toujours le même qu'il étoit, quoique les fonds aient été décrétés pour avancer le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, de six mois. Il est constant que nos places de guerres sont démantelées et dénuées des approvisionnemens nécessaires pour un siège ; que l'esprit d'insubordination qui règne dans les troupes de ligne, ne peut s'attribuer qu'aux scélérates insinuations des ennemis du bien public, qui n'ayant pu déterminer les soldats à tourner leurs armes contre les citoyens, cherchent tous les moyens de

EMPLACEMENT DES TROUPES

DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES, etc.

En 1788. Bataillons.	Escadrons.		*Au mois d'Août 1790* Bataill.	Esc.
Foix..... 2		A SEDAN..... Foix.....	2	
Colo.-gen, cav.	3	A SEDAN..... Esterhazy, hus.		3
Auxerrois..... 2		A MÉZIERES..... R. vaisseaux....	2	
Berchény, huss.	4	A CHARLEVILLE..... D'Esterhazy, h.		1
Esterhasy, *idem.*	4	A ROCROY..... De Darmstadt..	1	
Normandie, cha.	4	A GIVET..... Chartres.....	2	
Royal-Liégeois... 2		A GIVET..... Dauphin.....	2	
Reinach..... 2		A PHILIPPEVILLE.. Normandie, ch.		4
Dauphin..... 2		A MAUBEUGE..... Reinach.....	2	
Languedoc, cha.	4	A MAUBEUGE.....		
Chartres..... 2		A AVESNES..... De Darsmtadt..	1	
Gévaudan, ch. à p 1		A LANDRECY..... Gévaudan.....	3	
Auvergne..... 2		AU QUESNOY..... De Navarre.....	1	
Bouillon..... 2		A CONDÉ..... Armagnac.....	2	
Orléans..... 2		A VALENCIENNES.. Orléans.....	2	
Royal-Suédois.... 2		A VALENCIENNES.. Royal-Suédois.	2	
R. Allemand, cav.	3	A VALENCIENNES.. Schomberg, d.	3	3
Orléans, cav.....	3			
TOTAL.....21 b. 25 esc. faisant en 1788, en tout 17,522 hom.		TOTAL.....20 b. 11 e. font au plus 9,000 hom.		

forcer l'armée à se débander, pour que les étrangers, lorsqu'ils voudront entrer en France, trouvent moins d'opposition. Il est constant que M. de la Tour-du-pin se refuse à tout moyen provisoire de défense (1); qu'il a approuvé les licenciemens les

(1) M. de la Tour-du-pin à répondu au Département des Ardennes, qui le sollicitoit vivement de calmer les inquiétudes du peuple, aux Députés de ce Département à l'Assemblée Nationale, et a fait publier que les frontières étoient suffisamment garnie de troupes. Je ne puis lever cette incertitude qu'en présentant l'état de distribution des troupes sur cette frontière en 1788, époque à laquelle nous étions en pleine sécurité, comparé avec l'état du mois d'Août 1790, époque où deux armées étrangères sont à la porte de Givet, et deux autres dans le pays de Liége.

plus injustes et les plus nombreux; que malgré le déficit énorme de l'armée, il n'a ordonné aucun recrutement; que l'on a puni dix mille soldats accusés d'insubordinaiton, et qu'aucun officier n'a été reprimandé pour cause d'anti-patriotisme : et cependant le ministère ne peut ignorer qu'une foule de françois réfugiés en pays étranger, cherchent à accumuler sur la patrie qu'ils ont reniées, tous les fléaux et tous les dangers.

Le nord de l'Europe est pacifié, mais aucune puissance ne désarme : de nouvelles levées, au contraire, se font dans toutes les provinces de l'empire; des armées étrangères campent sur nos frontières; bientôt nous serons investis de toutes parts, et des légions innombrables d'esclaves soudoyés se préparent à venger, dans le sang des François, l'affront qu'il ont fait au monde, de lui donner l'exemple de la liberté, de l'égalité des droits, et de la confraternité des hommes.

C'est au moment que les François annoncent de la manière la plus authentique que jamais ils n'entreprendront rien sur la propriété de leurs voisins, que toutes les nations s'arment contr'eux; c'est au moment où leur loyauté prend l'engagement d'acquitter une dette immense, contractée par l'infâme prodigalité des anciens administrateurs, qu'on s'efforce de tarir la source de leur foi, de leur bonne volonté; c'est au moment où, la balance des droits des nations à la main, ils tracent la limite imprescriptible des pouvoirs entre l'oppression et l'anarchie, que tous les aristocrates de l'Europe trouvent *dans leurs sujets*, des instrumens de vengeance, et le soutien de leur exécrable ambition! Eh! que prétendent donc ces despotes? quel sera leur manifeste? de quels principes autoriseront-ils la violation de notre territoire? de quel droit enfin se mêlent-ils de notre constitution? espèrent-ils couvrir d'un crèpe funèbre notre liberté naissante; ou présument-ils que, foibles et pusillanimes, nous recevrons dans un respectueux silence le joug qu'il leur plaira de nous imposer? Les François esclaves, sous le règne de Louis XIV, ont fait trembler l'Europe pendant quarante ans : ils désavouent aujourd'hui ces vains trophées de gloire; mais, pour être devenus humains, justes, généreux, libres enfin pense-t-on qu'ils ne sauront pas défendre leurs droits et leurs foyers?

Jugez, Messieurs, qui aime le plus son roi, ou les patriotes qui cherchent à rétablir son autorité sur des bases inébranlables, la justice et l'amour des François, ou de ces furieux conspirateurs qui voudroient s'engloutir sous les débris de leur pays! Est-ce par respect, par amour pour Louis XVI, que ces factieux soulèvent les peuples contre les lois sanctionnées par lui? est-ce par respect pour sa couronne et ses droits, qu'ils cherchent à démembrer son royaume, et à en faire passer les plus belles provinces sous des dominations étrangères? qui ne voit pas que les passions les plus atroces, guidées par un intérêt purement personnel, sont

le seul mobile de leur conduite ? Et ces hommes perfides s'appellent *Royalistes*.

La constitution françoise ne permet aucun terme d'accommodement entre un peuple libre et des tyrans. On peut embrâser nos propriétés, y renouveler les horreurs flétrissantes du Palatinat ; mais la France sera libre ou ne sera qu'un désert, monument éternel de honte et d'infamie pour les peuples qui survivront à ses cendres.

François, je remplis mon devoir en vous annonçant des dangers; ils sont imminens; et si vous ne prenez pas promptement les plus sages précautions, vos frontières seront, au printems, cernées de 400 mille hommes de troupes étrangères ; des armées nombreuses pénétreront à-la-fois dans vos foyers, par l'Alsace, la Champagne, la Flandre et le Dauphiné ; le gouvernement Anglois aura peut-être la foiblesse de profiter de ce désordre pour envahir vos colonies ; et la fidélité de l'Espagne est très-suspecte. Armez-vous donc, ils est tems, si vous voulez prévenir la guerre la plus désastreuse. Il ne s'agit que de vous mettre en mesure pour dissiper tant de complots : mais, si vous ne devez pas être trop confians, gardez-vous d'étendre trop loin vos soupçons ; sur-tout ayez horreur de verser le sang innocent ; respectez les opinions, en combattant les traîtres ; assurez aux anciens nobles, au clergé un asyle protecteur ; ne souillez pas votre cause ; tout François aujourd'hui est votre frère ; jusqu'à ce qu'il se montre ouvertement traitre à sa patrie ; et vous avez fait serment de protéger l'un, et de combatre l'autre.

Je sais que vos ennemis, dans le sein même de l'Assemblée Nationale, ne manqueront pas d'opposer que toutes dispositions de défense appartiennent exclusivement au pouvoir exécutif ; car *ils savent respecter les décrets qui concourent à leurs vues* : mais si ce pouvoir sommeilloit au bord du précipice ; si le roi étoit trompé ; s'il étoit vrai que ses agens fussent d'intelligence avec vos ennemis, y auroit-il de la justice à accuser le corps législatif d'empiéter sur les droits du pouvoir exécutif, parce qu'il seroit forcé de prendre des précautions contre lui-même, et pour son propre intérêt ? Voulez-vous périr *constitutionnellement* ? Et lorsque vous êtes environnés de pièges et de dangers, si, par défaut de mesures efficaces, le pouvoir exécutif attaque, *même indirectement*, votre constitution ne rompt-il pas vos engagemens et les siens ? et devez-vous lui confier alors le soin *exclusif* de veiller à votre sûreté ? Qu'est-ce donc que le droit des hommes ? qu'est-ce que la résistance à l'oppression ? qu'est-ce que le serment que vous avez fait ?

Au surplus, il n'est pas impossible d'accorder nos principes avec notre sûreté. Le corps législatif s'est réservé le droit d'examiner la conduite des ministres; il lui appartient exclusivement *la surveillance au souverain* : c'est à ce titre que je propose que l'Assemblée Nationale décrète que le ministère de France exécutera sans délai les sept articles suivans ;

1°. Approvisionner complétement ;

En Alsace ,

Landau, Fort-Louis, Strasbourg, Brisach, Huningue.

Dans les Evêchés ,

Thionville, Metz, Longwi, Montmedi, Sarre-Louis, Givet, Sedan et Mézières.

En Flandre ,

Maubeuge, Avesnes, Valenciennes, Lille, Landrecies, Dunkerque.

En Dauphiné ,

Vienne, Grenoble, Briançon, Mont-Dauphin, le Fort-Barreau.

2°. Préparer des moyens de campement pour quatre armées indépendantes des garnisons de ces places ; savoir, 30 mille hommes en Alsace ; 20 mille hommes du côté de Stenai, 30 mille hommes en Flandre, et 20 mille hommes en Dauphiné.

3°. Fournir des armes et des munitions à l'équivalent de 4 mille hommes de gardes nationales par département, dont l'Assemblée décrétera sur-le-champ l'organisation, pour être exercés pendant l'hiver, et disposés à se porter par-tout où le besoin de la patrie l'exigera (1).

4°. Disposer pour la Flandre 200 pièces de canon de batterie de position, sans compter l'artillerie des régimens et celle de bataille; autant pour l'Alsace ; 50 pièces de canon pour l'armée des Evêchés, et autant pour celle du Dauphiné

5°. Armer 40 vaisseaux de ligne, avec un nombre de frégates proportionnel, préparer des bâtimens de débarquement pour 60 mille hommes.

6°. Donner au ministère 15 jours de délai seulement pour présenter à l'Assemblée Nationale les moyens d'exécution de ce plan, afin de décréter sur-le-champ les fonds nécessaires aux dépenses qui en résulteront.

7o. Enfin prier le Roi de trouver bon que, pour cette circonstance seulement, et attendu la défiance général, l'Assemblée Nationale lui indique un nombre d'officiers supérieurs, *dont les principes ne soient pas douteux*, pour commander nos armées et défendre nos forts.

C'est ainsi, Messieurs, que, dans la position critique où nous nous trouvons, il est possible d'allier les principes de la constitution avec sa conservation et notre sûreté ; c'est ainsi que nous déjouerons les projets de nos ennemis, et que nous conserverons au roi que nous chérissons sa couronne, au peuple françois sa liberté.

---

(1) Le nombre des Gardes nationales du Royaume de France monte à trois millions six cent mille.

C'est donc un homme sur dix à prendre dans chaque Département, pour former, avec les troupes réglées, une barrière de cinq-cent mille hommes.. Il ne sera certainement pas difficile de se les procurer.

Eh! que nous importent les travaux politiques de nos ambassadeurs, qui long-tems avant cette révolution, ont fait perdre à la France l'influence qui lui appartient dans les affaires de l'Europe? qu'importent les ruses et les petits moyens de nos cabinets ministériels? nous avons tous juré de maintenir, de défendre la constitution jusqu'à la dernière goutte de notre sang; c'est dans notre coeur, dans notre volonté qu'il faut en chercher les moyens.

Je dois encore répondre à une objection d'autant plus forte, que les ennemis de la constiution se sont plu à en exagérer les dangers. Comment, dira-t-on, dans l'état de pénurie de nos finances, trouver des fonds pour de si grands préparatifs? Ma réponse sera très-simple. La nation est propriétaire d'environ 4 milliards de biens domaniaux et éclésiastiques; son intention et son intérêt sont de les vendre tous, excepté les forêts; car si elle laissoit ces biens dans les mains des corps administratifs, elle s'exposeroit à les voir fondre en frais, et s'anéantir dans des spéculations d'intérêt particulier, diamétralement opposées au but de l'institution de ces corps.

Or, pour vendre ces biens, il faut commencer par mettre dans le commerce la monnoie qui doit les payer; et comme l'a dit un homme judicieux, « il ne faut pas vendre les biens ecclésiastiques pour payer nos dettes, mais il faut payer nos dettes pour » vendre les biens ecclésiastiques. »

La nation a encore un intérêt plus déterminant en tout état de choses, c'est en s'acquittant avec ses créanciers, de rendre la vie à la circulation, et de rétablir le crédit individuel, qui est le nerf de toute richesse, de toute prospérité. Par exemple, si conformément aux sages décrets de l'Assemblée Nationale, le premier ministre des finances eût exactement acquitté, à l'époque fixée, les rentes sur Paris, il eût rétabli l'aisance d'une foule de particuliers qui, avec cette ressource, auroient vivifié le commerce et l'industrie de cette grande ville et de ses environs; tandis que, par les droits d'entrée sur les consommations, le trésor public eût repompé, au sein de l'aisance, la majeure partie des millions qu'il auroit employés à satisfaire à ses engagemens.

Le ministre est donc coupable, non-seulement d'avoir transgressé un décret formel de l'Assemblée, d'avoir prolongé injustement l'état de détresse des rentiers, mais d'avoir, en suspendant la circulation ordonnée, considérablement atténué la source du trésor public; car, lorsqu'on a pour coutribuables ses créanciers, ne pas être exact envers eux, c'est anéantir ses propres revenus. Ce seroit à tort que M. Necker, pour justifier ses opérations, allégueroit le défaut de perception d'impôts dans les provinces; le devoir rigide d'un administrateur est d'obéir a la loi. Un décret de l'Assemblée avoit fixé la répartition de 400 millions d'extraordinaire; un décret de l'Assemblée pouvoit seul intervertir cet ordre; et certainement elle ne l'eût pas fait; elle eût senti qu'il n'existe point de confiance publique quand on fausse

sa parole; que des revirements de cette espèce ne servent qu'à perpétuer *le désordre et l'obscurité dans la comptabilité ;* que, pour assurer le crédit individuel, les opérations commerciales, et le recouvrement des impôts, sur-tout ceux indirects, et qui dépendent en grande partie de l'aisance des consommateurs, il est indispensable que chaque paiement se fasse aux échéances promises ; que chaque partie de fonds suive exactement sa destination, sans pouvoir en être détournée sous aucun prétexte.

Que devoit donc faire le Ministre des Finances? Dire à l'Assemblée : voilà l'emploi des fonds que vous avez décrétés ; ce dépôt étoit inviolable et sacré pour moi ; mais les impôts ne se payent pas, les rôles ne sont pas encore mis en recouvrement, le prêt des troupes va manquer, dépêchez-vous d'y pourvoir. Qu'auroit fait l'Assemblée ? Elle auroit décrété un secours extraordinaire pour parer à cet inconvénient du moment, dû à des circonstances qui ne peuvent se renouveller, lorsqu'un mode légitime et uniforme d'impôts sera adopté ; mais la marche d'aucune affaire de commerce, d'aucune spéculation n'eût été interompue, et le Ministre n'auroit à se plaindre, ni de la misère publique, ni du défaut de paiement de cette espèce de tribut à jamais perdu pour nous, *puisque son déficit est le résultat des privations auxquelles il a forcé les rentiers.* Ce Ministre ne peut nier que cette perte ne soit le plus onéreux, le plus impolitique de tous les emprunts, et que, malgré *la moralité* de son compte, il en est complettement responsable. D'après ces principes, si l'Assemblée veut faire grace à un homme que des circonstances orageuses et l'habitude du pouvoir ont pu égarer avec de bonnes intentions, je pense qu'au moins elle décrétera qu'à l'avenir, *nul Agent, sous peine d'être poursuivi comme criminel de lèse-Nation, au premier chef, ne pourra dénaturer ses engagemens, sous aucun prétexte.*

Passons maintenant à nos ressources. Deux cents millions d'extraordinaire suffiront aux préparatifs que je propose ; ils seront couverts et au-delà par une opération simple sur les biens nationaux, sur-tout si la paix résulte de ce sacrifice ; et pour y parvenir, je propose d'acquitter toutes les dettes exigibles de l'Etat en *assignats-monnoie*, lesquels *seuls* seront admis au paiement des biens nationaux, et de porter ainsi à *deux milliards*, compris nos besoins du moment, l'émission de ses papiers, dont il sera fait des coupons jusqu'à concurrence de 24 livres. Ce moyen simple rétabliroit sur-le-champ l'aisance et la circulation, puisqu'il fournira momentanément un nouveau numéraire, qui portera son influence jusques dans les branches les plus reculées de notre industrie. Il fait justice et accommode non-seulement les créanciers de l'Etat, mais les créanciers de ces créanciers. Il établit un concours prodigieux et libre entre les porteurs de ces assignats et les propriétaires d'argent pour la vente des biens nationaux ; et c'est de ce concours que je tire l'induction du bénéfice total des avances que

nous coûteront nos préparatifs de défense *sur la plus-value de ces ventes.*

Je propose de liquider les dettes exigibles en assignats-monnoie, au lieu d'appeler simplement les créanciers de l'Etat à concourir à la vente, parce qu'il s'en faut de beaucoup que ces deux moyens donnent les mêmes résultats.

Qu'il me soit permis d'expliquer encore ici mon opinion par un exemple. J'ai une charge qui m'a couté cent mille écus, et j'en dois deux cent mille francs à trentes personnes, en différentes sommes : si, pour raison de ce que l'Etat me doit, je suis admis simplement à concourir à l'acquisition des biens nationaux, il faut que j'achète d'abord pour cent mille écus de ses biens, et que je trouve ensuite à en revendre pour deux cent mille francs, à l'effet de me libérer avec mes créanciers. Cette double opération peut être nuisible à l'Etat, et me porter également préjudice, par défaut de concurrence, dans l'une et l'autre circonstance. Si, au contraire, on me paie mes cent mille écus en *assignats-monnoie*, je me libère sans frais, et chacun des propriétaires, libre d'acheter des biens nationaux proportionés à ses moyens, ou de vendre ses assignats, pour de l'argent ; à celui qui, voulant acheter des fonds, n'auroit pas d'assignats pour les payer, peut mettre à la chose une concurrence qui deviendroit infiniment avantageuse au trésor public. Enfin, qu'est-ce que mettre en circulation des assignats pour valeur de biens à vendre ? c'est donner à chaque porteur un coupon de ces mêmes biens, avec le droit de le garder ou échanger contre de l'argent : c'est lui donner une hypotèque spéciale, indépendante de tous événemens, et qui n'a pas encore eu d'égale en solidité ; car le porteur aura dans sa main la seule valeur représentative de ce bien, celle contre laquelle seule il peut être échangé. Et comme, pour que l'argent produise, il est nécessaire de le faire circuler, il en résultera que l'assignat fera sortir l'argent, et que sa multiplicité en fera baisser l'intérêt à l'avantage du Commerce et de l'Agriculture. Nous ne devons donc avoir aucune inquiétude sur une émission nombreuse d'assignats, dès qu'il sera démontré qu'ils ne *sont pas plus considérables en somme que les valeurs qu'ils représentent*, et qu'on peut se les procurer à l'instant qu'on le désire. Nous ne serons donc point gênés en ce moment, non-seulement pour nous préparer des moyens de défense contre nos ennemis, mais même pour acquitter toutes nos dettes exigibles et faire justice à nos créanciers.

Cette liquidation, au contraire, attachera, par les liens de l'intérêt personnel, à la Constitution, et les créanciers inquiets aujourd'hui de leur sort futur, et les ennemis mêmes de la Révolution, qui seront porteurs d'assignats.

N'hésitons donc pas de présenter le front le plus redoutable aux puissances jalouses de notre liberté. Qu'elles apprennent ce que peut un peuple qui reprend ses droits, et qui se dégage de ses entraves au moment même où on l'en suppose accablé. Mais

restons dans nos limites territoriales ; nous l'avons promis, notre parole est sacrée, c'est celle d'une grande Nation : mettons-nous seulement en mesure, et alors nous demanderons à nos voisins pourquoi ces soldats qui nous entourent ; nous leur dirons qu'ils nous inquiètent, que nous sommes prêts à les combattre, et nous leur offrirons la paix et l'amitié avec la dignité qui nous convient.

Alors nous seront certains d'achever nos travaux avec succès, car l'esprit public se généralisera. Il nous faut à peine quatre mois pour couronner notre ouvrage ; le travail du clergé est fini, ainsi que celui des corps administratifs ; celui de l'ordre judiciaire est presque terminé ; tous les détails d'avancement et de discipline de l'armée sont prets ; enfin le travail des finances, le projet d'impôt général pour 1791 vous sera présenté incessamment, avec tous ses développemens. Ce sera alors que la France commencera une nouvelle carrière. Nous perdrons, il est vrai, quelques mauvais citoyens : c'est une écume dont il est inutile de nous purger, et qui sera bientôt remplacée par des hommes industrieux, qui chérissent les loix justes et la liberté, mais à l'ombre salutaire de notre constitution, notre commerce, nos manufactures, notre agriculture prendront une nouvelle vie, nous satisferons à nos engagemens ; et, par un léger effort du moment, nous aurons acquis la certitude de laisser à l'univers un grand exemple, et à nos neveux des siécles de bonheur.

Si, au contraire, l'indolence, le découragement ou l'eprit de parti vous dominent, frémissez d'horreur des maux qui vous menacent. Toutes les foudres sont suspendues sur vos têtes, car vous avez irrité tous les despotes. Dans ces momens de crise que vous préparent leur vengeance, songez qu'il peut vous arriver d'oublier vos principes, de fouler aux pieds les premiers devoir de l'homme, de voir engloutir la fortune publique et la vôtre, dans l'envahissement de vos provinces ; de vous baigner dans le sang de vos concitoyens ; de vous exposer sans ordre et sans résistance au couteau de vos bourreaux ; d'errer parmi des décombres embrasées de toutes parts, et d'être forcé de fuir une terre malheureuse, imbibée du sang de vos amis, de vos femmes et de vos enfans, ou de reprendre honteusement des fers que l'aurore de la liberté que vous avez apperçue un instant, vous rendra pour jamais insupportables.

Quant à moi, mon bras encore solide servira tant que je le pourrai et ma Patrie et mon Roi.

Lorsqu'il en sera tems, je saurai bien rompre mes liens : et s'il me reste un ami dans le monde qui ait le courage ou la foiblesse de me survivre, je le prie de mettre sur ma cendre ces mots :

Ici repose un homme qui, pour être libre n'a pu que mourir.

DUBOIS DE CRANCÉ.